



MINISTÈRE DU CADRE DE VIE
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
REPUBLIQUE DU BENIN



**Projet Intégré de restauration et d'amélioration de la valeur des terres
et des écosystèmes forestiers dégradés pour une meilleure résilience
climatique au Bénin (PIRVaTEFoD-Bénin)**

oooooooo

TERMES DE RÉFÉRENCE

**RECRUTEMENT DU COORDONNATEUR DU
PIRVaTEFoD-Bénin**

JUIN 2023

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Ces dernières années, la dégradation des terres et la perte des forêts a véritablement affecté le bien-être socio-économique des populations à travers ses impacts négatifs sur les écosystèmes terrestres et aquatiques (continentaux et marins), le déclin de la biodiversité et des fonctions écosystémiques de la terre (IPBES 2018).

Entre 2000 et 2010, le Bénin a enregistré une dégradation de terres d'environ 2,2 millions d'hectares, représentant 19% du territoire national. Cette dégradation s'est traduite par une augmentation de 47,2% des superficies cultivées, une régression de 14,8% de la savane arbustive et une baisse de plus de 21,3% des espaces forestiers (Note Politique NDT, 2017).

En conséquence, les niveaux de vulnérabilités économique, alimentaire et sociale des populations augmentent à travers des difficultés d'accès aux services écosystémiques vitaux (y compris la nourriture et l'eau) affectant leurs moyens de subsistance. En effet, en 2010, environ 1,8 million de personnes vivaient sur des terres agricoles dégradées, portant ainsi la part de la population rurale habitant des terres agricoles dégradées à 32% de la population rurale totale. Le coût annuel total de la dégradation des terres pour l'économie béninoise a été estimé à 490 millions de dollars américains en 2007, correspondant à 8% du PIB national (UNCCD 2018).

Cet état de choses est, de plus en plus, exacerbé par la variabilité et les changements climatiques¹ observés au cours de la période 2000 à 2020 ainsi que l'absence d'utilisation de techniques de gestion durable des terres, de production durable et de préservation des écosystèmes.

Pour apporter des solutions durables à ces préoccupations majeures, le Gouvernement du Bénin a sollicité l'assistance du Programme des Nations Unies et du Développement (PNUD) pour l'élaboration et le financement du « projet intégré de restauration et d'amélioration de la valeur des terres et des écosystèmes forestiers dégradés pour une meilleure résilience climatique au Bénin (PIRVaTEFoD-Bénin)».

Le document de Projet, validé par l'ensemble des parties prenantes, a été signé le 14 février 2023 entre le Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD), représentant le Gouvernement du Bénin, et le Représentant Résident du PNUD, représentant les partenaires techniques et financiers (FEM², et PNUD) soutenant le projet. Aussi, un consultant national a-t-il été recruté pour faciliter la réalisation des activités préparatoires du lancement du PIRVaTEFoD- Bénin.

¹ Changements dans la répartition saisonnière et les régimes de précipitations, pluies plus intenses, températures plus élevées et tempêtes de vent plus violentes.

² Fonds pour l'Environnement Mondial

Dans la perspective de contribuer à la réalisation des cibles du Bénin concernant la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT), mais également d'aider à atteindre les objectifs d'adaptation au changement climatique énoncés dans la CDN du pays, le PIRVaTEFoD- Bénin vise à :

- promouvoir des systèmes de production durables et résilients au climat sur les terres dégradées et dans les points chauds de la déforestation au Bénin ;
- faciliter le développement d'infrastructures vertes, afin de renforcer l'initiative de la Ceinture verte en tant que solution fondée sur la nature contre l'avancée du désert et soutenir l'adaptation des communautés au changement climatique dans le nord du pays ;
- renforcer la protection et la préservation des écosystèmes forestiers situés dans les grands bassins de production agricole ;
- identifier et promouvoir des chaînes de valeur sensibles au genre et résilientes au climat, mais aussi accroître la productivité et la compétitivité dans les filières de l'horticulture ;
- faciliter la mobilisation de financements innovants et l'implication du secteur privé afin d'assurer la mise à échelle et la durabilité de l'agriculture résiliente au climat, la gestion durable des terres et des forêts tenant compte des risques climatiques, y compris par la facilitation de l'accès aux marchés et au crédit pour les producteurs s'activant dans le développement résilient des moyens de subsistance.

Prévu pour durer six ans (2023-2028), le PIRVaTEFoD- Bénin sera exécuté au niveau national par la Direction Générale de l'Environnement et du Climat (DGEC) du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD), en étroite collaboration avec la Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC). Le projet sera mis en œuvre à travers quatre (04) composantes dans trois Pôles de Développement Agricole (1, 2 et 5) notamment, huit (08) communes (Karimama, Kouandé, Ségbana, Gogounou, Aplahoué, Klouékammè, Za-Kpota, Covè) réparties dans quatre (04) départements (Alibori, Atacora, Couffo et Zou).

Ces composantes sont :

- **Composante 1** : Cadres politiques, financiers, institutionnels et réglementaires permettant d'atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) tenant compte des risques climatiques et de faire progresser l'intégration des évaluations de la vulnérabilité et des options d'adaptation dans les décisions relatives à l'utilisation des terres ;
- **Composante 2** : Restauration des écosystèmes terrestres et forestiers pour améliorer la

productivité agricole, prévenir la déforestation et renforcer la résilience climatique des communautés vulnérables ;

- **Composante 3** : Développer des activités génératrices de revenus et des chaînes de valeur diversifiées pour renforcer la résilience des communautés au changement climatique ;
- **Composante 4** : Autonomisation des femmes, gestion des connaissances, et Suivi et Evaluation (S&E).

L'Unité de Gestion du Projet (UGP) chargée de conduire l'ensemble des activités est composée comme suit :

- un Coordonnateur du Projet ;
- un Spécialiste des moyens de subsistance, des solutions basées sur la nature et des chaînes de valeurs agricoles et agroforestières ;
- un Spécialiste en genre et sauvegardes ;
- un Spécialiste en gestion des connaissances / S&E ;
- un Spécialiste en administration et finances ;
- un Spécialiste en achats ;
- deux chauffeurs.

Dans le but de lancer effectivement le projet conformément à la feuille de route de préparation de la phase de mise en œuvre du PIRVaTEFoD-Bénin, les présents TDR sont élaborés par la DGEC pour procéder au recrutement le Coordonnateur du Projet.

2. CAHIER DE CHARGES DE L'UGP

L'UGP est chargée d'accompagner la DGEC, partenaire de mise en œuvre du PIRVaTEFoD-Bénin, dans la réalisation des produits pour l'atteinte des objectifs des effets et objectifs escomptés.

À cet effet, elle est responsable de la gestion quotidienne du projet, de la conduite de l'ensemble des activités et comptable de l'utilisation efficace des ressources mises à disposition par le PNUD conformément aux orientations du Comité de Pilotage.

Plus spécifiquement, ses tâches consistent, entre autres, à :

- assurer la planification, la coordination, la gestion, le suivi, l'évaluation, la capitalisation des acquis et la gestion des connaissances du projet, et l'établissement des rapports connexes. Il s'agit notamment de fournir toutes les informations et données nécessaires à l'établissement en temps voulu de rapports de projet complets et fondés sur des données probantes, y compris les résultats et les données financières, le cas échéant ;
- assurer la mobilisation des parties prenantes et leur responsabilisation dans la mise en œuvre du projet ;
- assurer la gestion des risques associés au projet tels qu'ils sont décrits dans le document de projet et les nouveaux risques qui peuvent survenir au cours de la mise en œuvre du projet ;
- assurer les achats de biens et services, y compris les ressources humaines.
- assurer la gestion financière, y compris les dépenses financières par rapport aux budgets du projet ;
- faciliter la réalisation par le PNUD des travaux d'assurance qualité ;
- élaborer à bonne date le plan de travail pluriannuel, le plan de travail annuel, les rapports d'exécution du projet, les rapports financiers, etc. ;
- accompagner la DGEC et les parties prenantes à l'opérationnalisation de la stratégie de sortie du projet.

3. PRINCIPALES RESPONSABILITÉS DU COORDONNATEUR DU PROJET

3.1. Rôles et responsabilités

Sous la supervision du Directeur Général de l'Environnement et du Climat (DGEC), Directeur National du Projet (DNP) et en collaboration avec la Chargée de Programme Environnement du PNUD, le Coordonnateur du projet, est responsable de :

- la conduite des activités et des travaux s'inscrivant dans la restauration des écosystèmes terrestres et forestiers pour améliorer la productivité agricole, prévenir la déforestation et renforcer la résilience climatique des communautés vulnérables ;
- la gestion globale du projet, y compris la mobilisation de tous les intrants du projet, la supervision du personnel du projet, des consultants et des sous-traitants ;
- la mise en œuvre des orientations et décisions stratégiques du Comité de Pilotage.

3.2. Principales tâches et activités du Coordonnateur du projet

En qualité d'Expert en GDT/GDF, les principales tâches et activités attendues se présentent comme suit :

- appuyer l'élaboration / l'actualisation des schémas directeurs d'aménagement de la commune (SDAC) et des plans de développement communal (PDC) des huit communes de la zone d'intervention du projet ;
- veiller à l'intégration de la GDT et de la GDF dans les Plans intégrés de gestion de l'utilisation des terres (PIGUS) de chacune des huit communes, y compris des stratégies de renforcement des capacités ;
- coordonner les travaux d'actualisation des plans d'aménagement des forêts classées de Sota, Mékrou et Kouandé pour y inclure des scénarios de changement climatique et des mesures d'adaptation et de gestion durable des terres, conformément aux plans communaux, ainsi que des plans de conservation des sols et des plans de NDT pour les forêts classées de l'Alibori Supérieur et des Trois Rivières ;
- déterminer les emplacements (sites, villages et localités) exacts où seront menées des actions de restauration et de gestion durable des terres et des forêts, en s'appuyant sur les travaux réalisés lors de la phase de préparation du projet ;
- veiller à l'élaboration et l'animation des modules et outils de renforcement des capacités, fondés sur l'expérience internationale, avec des adaptations spécifiques aux conditions du Bénin, ainsi que des spécifications supplémentaires selon chaque PDA ciblé ;
- coordonner les travaux de conception, l'organisation de modules de formation et d'animation des sessions de formation à l'intention d'au moins 1 000 agents de l'administration générale et territoriale (y compris les ATDA, la DGEC du MCVDD et la DGEFC), parlementaires et représentants du secteur privé ;
- participer aux séminaires et ateliers de sensibilisation ciblant les décideurs et autres responsables, et mettre à leur disposition du matériel d'information ;
- coordonner la réalisation des travaux des autres spécialistes et en assurer la qualité.

En qualité de Coordonnateur du projet, il est attendu l'exécution des principales tâches énumérées ci-après :

- gérer la conduite générale du projet ;

- planifier les activités du projet et suivre les progrès par rapport au plan de travail approuvé ;
- coordonner l'exécution des activités en assurant la gestion du personnel, des biens et services, de la formation et des subventions de faible valeur, y compris la rédaction des termes de référence/cahiers des charges et des spécifications des travaux, et la supervision du travail de tous les contractants ;
- coordonner, en relation avec les autres spécialistes, les travaux du plan de suivi et d'évaluation, des plans de mise en œuvre, y compris du plan d'action pour l'égalité hommes-femmes, du plan de mobilisation des parties prenantes et tout plan de gestion environnementale et sociale ;
- gérer et surveiller les risques du projet - y compris les risques sociaux et environnementaux – identifiés au départ et soumettre tous nouveaux risques au Comité de pilotage pour examen et décision sur les mesures éventuelles à prendre, le cas échéant, mettre à jour le statut de ces risques en tenant à jour le registre des risques du projet ;
- surveiller les événements tels qu'indiqués dans le plan de suivi du projet, et mettre à jour le plan, au besoin ;
- apporter son soutien à la réalisation du plan d'évaluation et des audits conformément aux dispositions du document du projet ;
- gérer les demandes de mise à disposition de ressources financières du PNUD par avances de fonds, paiements directs ou remboursements, en utilisant le formulaire FACE ;
- surveiller les ressources financières et la comptabilité pour assurer l'exactitude et la fiabilité des rapports financiers ;
- suivre les progrès, surveiller les cas de déviation du plan et apporter des corrections, le cas échéant, dans les limites des niveaux de tolérance convenus par le Comité de pilotage, afin d'obtenir des résultats ;
- s'assurer que les changements sont contrôlés et que les problèmes sont traités ;
- préparer régulièrement les rapports d'avancement à l'attention du Comité de pilotage, du PNUD et du GEF, y compris les mesures permettant de remédier aux problèmes et de saisir les possibilités ;

- préparer et soumettre des rapports financiers au PNUD tous les trimestres ;
- capitaliser les bonnes pratiques, tirer des enseignements de la mise en œuvre du projet et mettre en œuvre la stratégie de mise à échelle ;
- préparer le rapport de démarrage du projet au plus tard deux semaines après la tenue de l'atelier de lancement ;
- préparer le Rapport d'exécution du projet du FEM ;
- évaluer les modifications majeures et mineures apportées au projet dans les limites des paramètres fixés par le PNUD-FEM ;
- contrôler et suivre les progrès accomplis à l'aune des indicateurs de base du FEM ;
- soutenir les processus de revue à mi-parcours et d'évaluation finale.

En outre, le Coordonnateur du projet est chargé de l'exécution de toutes autres tâches liées à sa spécialité et à ses fonctions de Coordonnateur à lui confiées par le DNP.

4. RÉSULTATS ET LIVRABLES ATTENDUS DE L'EXPERT EN GDT/GDF, COORDONNATEUR DU PROJET

Les résultats et livrables attendus du Coordonnateur du projet sont ceux indiqués chaque année dans le cadre de résultats du projet en lien avec le PTB et le PTA validés par le Comité de pilotage.

5. PROFIL DU COORDONNATEUR DU PROJET

5.1. Conditions générales

Le Coordonnateur du projet doit remplir les conditions générales ci-après :

- être de nationalité béninoise ;
- avoir une très bonne connaissance des sous-secteurs relatifs aux changements climatiques, à la lutte contre la désertification, à la gestion durable des terres et des forêts, etc. ;
- être de bonne moralité et jouir de ses droits civiques,
- être disposé à satisfaire les modalités de détachement ou de mise en disponibilité pour les cadres de l'administration publique.

5.2. Conditions spécifiques

Le profil du Coordonnateur du projet est le suivant. Les candidatures féminines sont vivement souhaitées.

Éducation	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme de BAC + 5 au moins en agronomie-foresterie, environnement, gestion des ressources naturelles ou équivalent.
Expérience	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir un minimum de dix (10) ans de pratiques professionnelles dans la GDT/GDF ; • Avoir cinq (05) d'expériences avérées et connaissances en environnement, changement climatique, moyens de subsistance, solutions basées sur la nature, chaînes de valeur agricoles et agroforestières etc. ; • Avoir des expériences en adaptation basée sur les écosystèmes ; • Avoir des compétences en SIG et suivi écologique des terres et forêts ; • Avoir une bonne connaissance des politiques et stratégies en matière de changements climatiques, foresterie et gestion durable des terres ; • Avoir un minimum de cinq (05) ans de pratiques professionnelles dans la coordination de projets relatifs à l'environnement, aux changements climatiques et à la foresterie ; • Avoir des aptitudes dans l'élaboration des documents de planification (PTA, PTB, Plan de procurement, budget etc.) et de rapportage (rapport d'activités, ateliers, rapport de progrès etc.) ; • Avoir des expériences dans la préparation et l'organisation d'activités de mobilisation, d'audience (atelier, et toutes autres cérémonies en lien avec la mise en œuvre des projets) ; • Avoir une bonne connaissance des procédures nationales de passation des marchés et celles du PNUD en particulier ; • Avoir au moins cinq (05) ans d'expériences de gestion d'équipe et dans des milieux de diversité culturelle ; • Disposer d'une très bonne capacité d'analyse et de synthèse fondée sur les données probantes pour la préparation de rapports techniques et analytiques ; • Avoir un esprit de développement du relationnel et de la communication ; • La familiarité avec le CADRE les directives de suivi évaluation du PNUD et /ou du FEM est un atout ; • L'expérience de travail avec le PNUD et/ou le FEM est un avantage.
Langues requises	<p>Étant que les documents à soumettre au FEM devront être en Anglais, le Coordonnateur du projet devra avoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une bonne capacité d'expression et de rédaction en langue anglaise ; • une maîtrise parfaite du français (Niveau avancé) et des compétences en langues locales.
Connaissances informatiques	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir une très bonne maîtrise de l'environnement Windows, de MS Office (Word, Excel, Power Point, etc.) et des connaissances en SIG, logiciels statistiques de traitement et d'analyse des données, gestion de base de données et internet.
Autres	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité de rédaction attestée selon les standards internationaux, les plus élevés ; • Disponibilité à se déplacer à travailler en équipe et à collaborer avec plusieurs types d'acteurs dans une ambiance de diversité culturelle.

6. DURÉE DU CONTRAT

La durée du contrat est d'un (01) an renouvelable sur la durée d'exécution du projet.

7. PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Le recrutement se déroulera en deux (02) phases :

- une phase de présélection sur dossier ;
- une phase de sélection.

La présélection se fera sur la base de l'examen uniquement du dossier fourni. Seuls les candidat(e)s présélectionné(s) seront contacté(e)s aux adresses email et téléphoniques mentionnées dans leur CV, demande ou lettre de motivation.

Les candidatures féminines sont vivement souhaitées.

La phase de sélection consistera en un entretien des candidat(e)s présélectionné(s) devant un jury mis en place à effet.

Seuls le (la) candidat(e) retenu(e) pour le poste sera saisi(e) pour la suite.